

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.46/06.24)
- votant par procuration	7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.46/06.24)
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 28 juin 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt juin, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Sébastien MORO
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Jean-Yves GOGNET	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)
Mme Jennifer BEAUMONT	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM

**Absent :**

M. Tarek HAMMAN

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Michelle DAJON est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.47/06.24**  
**Objet : Versement de subventions**  
**USL Catch**  
**Année 2024**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 27.06.2024

**Délibération n° : D.47/06.24**

**Objet : Versement de subventions  
USL Catch  
Année 2024**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que dans le cadre de la politique qu'elle mène en faveur des associations, la Ville de Lillebonne leur attribue, chaque année, des subventions afin de les aider à faire face à leurs dépenses de fonctionnement et leur permettre de développer diverses activités et actions.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2131-11,

Vu le dossier fourni par l'association USL Catch (pièces comptables, budget prévisionnel...) dans le cadre de sa demande de subvention pour l'année 2024,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne d'accompagner ladite association par un soutien financier,

*Considérant que la seule présence de conseillers intéressés au cours de ladite délibération peut influencer le vote du Conseil Municipal, les élus se déclarant membres de l'association ne prennent pas part au débat et se retirent au moment du vote de la présente délibération,*

*Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus se déclarant membres de l'association concernée par l'attribution de subventions ne prennent pas part au vote de la délibération.*

Il est proposé au Conseil Municipal :

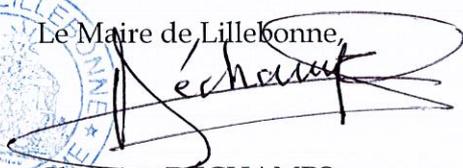
- d'autoriser, au titre de l'année 2024, le versement des subventions suivantes à l'association USL Catch :
  - subvention de fonctionnement : 1 102,00 €,
  - encadrement BEES : 3 194,31 €.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Etant précisé qu'aucun élu ne s'est déclaré membre de l'association USL Catch*

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,  
  
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,  
  
Michelle DAJON.